

MAJ 30/05/24

Ce règlement intérieur est écrit pour vous indiquer les règles de fonctionnement de l'association ainsi que vous aiguiller sur la façon d'aider au déroulement des activités.

Toute personne qui adhère à l'association s'engage à respecter le présent règlement.

Règlement intérieur de l'association *Club Pasorock*

Généralités

L'association est gérée par des personnes bénévoles qui consacrent une partie de leur temps libre pour faire partager une passion.

Merci de respecter leur travail et leur engagement.

Article 1 - Locaux

L'adhérent s'engage à respecter le règlement intérieur des structures qui hébergent les activités de l'association, en particulier les points suivants:

- Il est strictement interdit de fumer dans les locaux occupés par l'association lors des ateliers et des soirées.
- Les locaux mis à disposition de l'association doivent être rendus dans un bon état de propreté. Il pourra être demandé aux adhérents d'aider au rangement et au nettoyage si la pratique de l'activité les a salis.
- Afin de ne pas abîmer le revêtement des salles, il est demandé aux adhérents de changer de chaussures en arrivant et de porter des chaussures de danse ou des chaussures propres ne laissant pas de marques noires au sol.
- L'association décline toute responsabilité concernant les pertes ou vols d'objets personnels.

Article 2 - Adhésion

- Avant toute inscription aux ateliers, l'adhérent certifie
 - n'avoir aucune contre-indication médicale à la pratique des danses proposées par l'association.
 - avoir souscrit une assurance responsabilité civile couvrant ses activités dans le cadre de l'association

- L'inscription à un atelier peut se faire seul ou en couple. Un couple est défini comme 1 guideur + 1 suiveur (sans distinction de genre/sexe). Pour les personnes inscrites en couple qui demandent un remboursement, celui-ci devra s'appliquer aux 2 adhérents.
- Le premier cours de la saison (date indiquée dans l'email de confirmation d'inscription) est considéré comme un cours d'essai. Toute personne qui souhaite annuler son adhésion et obtenir un remboursement doit en faire la demande par email (clubpasorock@gmail.com) au plus tard avant le 2ème cours de la saison. Le montant total de l'adhésion sera alors remboursé. En cas d'impossibilité d'assister au premier cours, le cours d'essai pourra être reporté, sur demande préalable de l'adhérent.
- Le nombre de places pour un atelier est limité
 - par la capacité d'accueil de la salle où il se déroule et
 - notre volonté de respecter l'équilibre guideur/suiveur
 De ce fait la place dans les ateliers demandés n'est pas garantie.
- Si un minimum d'inscrits (et de participants le jour prévu) n'est pas atteint, l'atelier (ou bien la session) pourra être annulé ou remplacé.
- Il est demandé aux adhérents de prévenir (par email ou auprès des moniteurs) en cas d'absence ou d'abandon. En cas de nombreuses absences non justifiées, la place ne sera plus réservée pour l'adhérent sans que cela ouvre le droit à un remboursement de l'adhésion

Article 3 - Ateliers

- Les activités sont réservées aux adhérents de l'association club Pasorock pour la saison en cours. Seules les personnes s'étant acquittées de leur cotisation peuvent y assister.
- Les moniteurs chargés de mettre en place le matériel nécessaire au déroulement de l'atelier apprécieront une aide des adhérents, ainsi que lors du rangement.
- Après le dernier atelier, les moniteurs et membres actifs sont responsables de la fermeture des locaux (volets roulants, fenêtres et issues doivent être fermés et verrouillés). Les adhérents sont invités à aider les responsables dans cette tâche.
- Pour la bonne progression du groupe, il est nécessaire que les adhérents changent de partenaires de danse lors de l'atelier en se conformant aux instructions des moniteurs.

- Les salles ne sont accessibles qu'à l'heure du début du cours. Les personnes arrivant en avance doivent attendre à l'extérieur. Seules les personnes inscrites à l'atelier peuvent rester dans la salle.
- Pour le bon déroulement des ateliers il est attendu que les adhérents arrivent à l'heure et quittent la salle rapidement à la fin du cours.
 - Dans la mesure où plusieurs niveaux sont proposés, l'association se réserve la possibilité de réorienter les adhérents vers un autre niveau si celui proposé n'est pas adapté.
 - Il n'est nullement obligatoire de s'inscrire au même niveau pour toutes les danses.

Article 4 - Soirées

L'association organise plusieurs soirées dansantes dans l'année. Un calendrier des dates est mis à votre disposition.

La coopération de tous les adhérents est nécessaire pour le bon déroulement:

- aider à l'installation des lumières et enceintes
- aider à l'accueil des participants
- aider au rangement et au nettoyage de la salle à la fin de la soirée

Motifs d'exclusion de l'association

En cas de non respect de ce règlement intérieur, et pour toute faute jugée grave par le bureau, un adhérent pourra être exclu de l'association, sans remboursement de la cotisation.